

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A L'ANGLE DES
RUES ANDRÉ GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
A SAINT-QUENTIN**



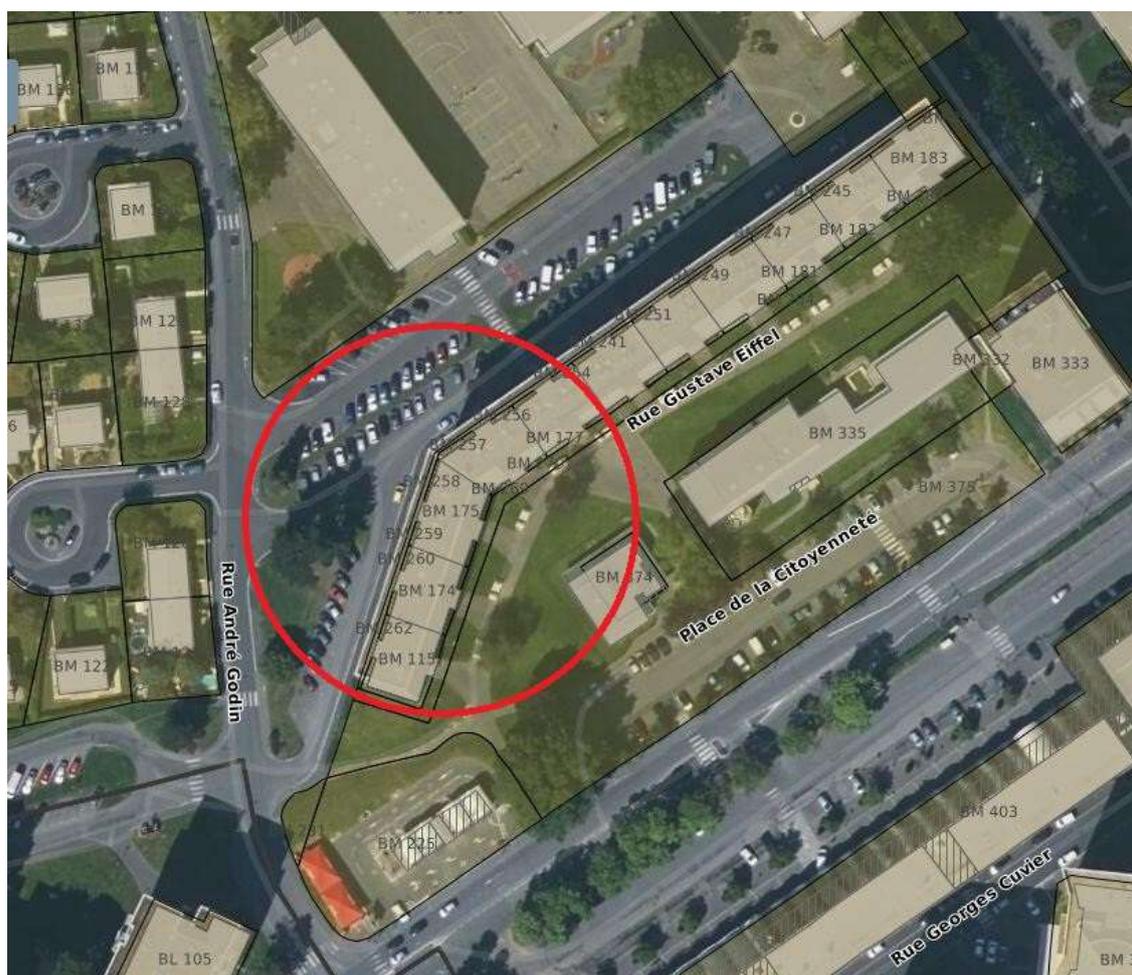
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Notice explicative

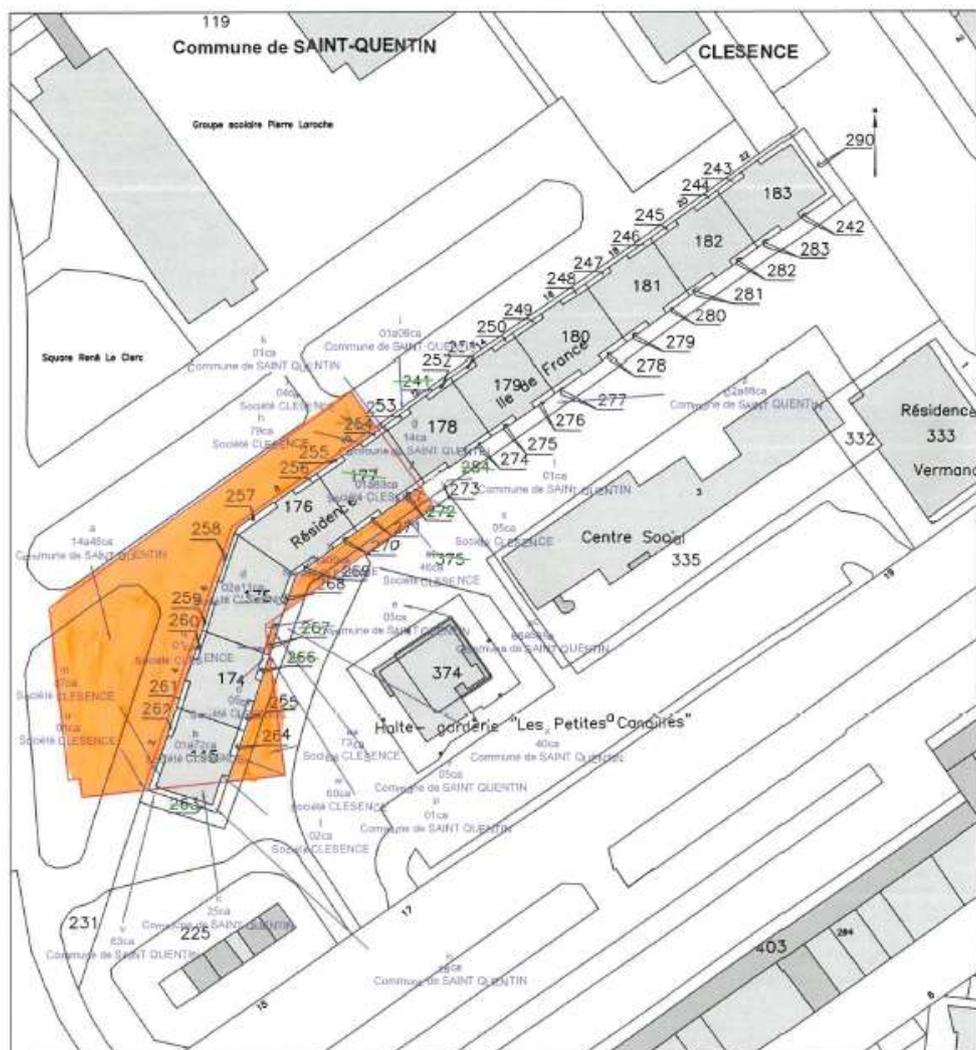
I. Objet de l'enquête

La présente enquête a pour objet le déclassement d'une partie du domaine public de Saint-Quentin, à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100), à usage de voirie et d'espace vert.

Plan de situation



Plan du déclassement envisagé



II. Choix de la procédure juridique

Dans ce présent dossier, la Commune de Saint-Quentin soumet à enquête publique le déclassement d'une emprise foncière située à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, appartenant au domaine public, correspondant à de la voirie et à un terre-plein en espace vert.

Ce déclassement permet la réalisation d'un projet de construction de 25 logements intergénérationnels et d'un espace de convivialité, le projet s'inscrivant dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la Commune de le gérer avec plus de souplesse, et notamment de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil Municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations publiques avec l'Administration « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du lancement de la procédure de déclassement d'une partie du domaine public située à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin.

III - Déroulement de l'enquête

Le projet de déclassement des emprises foncières situées à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel, en vue d'une cession à CLESENCE, est soumis à enquête publique du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025.

Le dossier d'enquête publique est déposé à la Mairie de Saint-Quentin, Place de l'Hôtel de Ville, durant cette période aux heures d'ouverture de la Mairie, afin que le public puisse le consulter et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Au cours de cette période, le dossier est consultable sur le site internet de la Commune de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

Le public peut adresser ses observations au Commissaire-enquêteur par correspondance au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Quentin BP 345 Place de l'Hôtel de Ville, 02107 SAINT-QUENTIN CEDEX ;

Ou bien à l'adresse mail suivante : enquete.publique@saint-quentin.fr

Pour être recevables, ces observations par courrier doivent être reçues pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Pascal HIRSON a été désigné commissaire-enquêteur et assure durant le temps de l'enquête les permanences suivantes :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration du délai d'enquête, Monsieur le Commissaire-enquêteur constate sur le registre la clôture de l'enquête. Il transmet, dans un délai d'un mois, le dossier à la Mairie de Saint-Quentin accompagné de son rapport et conclusions motivées précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été affiché 15 jours avant l'enquête publique à la Mairie. Quatre panneaux sont mis en place à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel depuis le jeudi 14 août 2025.

De plus, l'avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié dans deux journaux locaux (Aisne Nouvelle et l'Union) quinze jours minimums avant le début de l'enquête, et l'est ensuite dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal doit décider de la suite à donner au projet de déclassement des emprises foncières. Sa délibération est motivée si elle passe outre les observations présentées ou les conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique peut être demandée auprès de l'accueil de la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique au service des Affaires Immobilières 58 bd Victor Hugo (siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois) aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

IV - Historique et Enjeux du projet

Le quartier Europe a été construit dans les années 1960-1970. Il compte environ 6 380 habitants. Situé en limite d'urbanisation à l'extrême Nord-Est de la Commune de Saint-Quentin, il communique peu avec le reste de la ville sauf par son entrée ouest qui le connecte à la route principale d'accès au centre-ville. Il bénéficie d'une certaine diversité de fonctions : équipements notamment sportifs, maison de santé, centre commercial, écoles, d'une centralité, et d'une certaine qualité paysagère.

L'emprise concernée par l'enquête publique permet le renouvellement de l'offre en logements pour le quartier, par un programme de construction de 25 logements en résidence intergénérationnelle par le bailleur Clesence.

L'enjeu global du secteur est le renforcement de la centralité, par la recomposition de l'espace central avec plusieurs opérations :

- La démolition de la résidence Ile de France, composée de 198 logements ;
- La création de cheminements plus aisés et plus sécurisés entre l'école Laroche et le centre commercial mais également à l'intérieur même de l'ilot central ;
- La création d'une place verte multifonctionnelle et d'une voie verte ;
- La création d'espaces dédiés et délimités pour les activités de plein air du centre social ;
- La création de logements adaptés pour les personnes âgées, avec jardins partagés ;
- L'extension du centre social municipal et la mise en place d'un espace dédié à ses activités de loisirs de plein air ;

C'est dans ce contexte qu'à la suite à la démolition par le bailleur Clesence de la Résidence Ile-de-France (198 logements), une partie de l'emprise est destinée à la construction d'une résidence intergénérationnelle. Le projet nécessite toutefois d'obtenir une partie de l'emprise publique.

Cette résidence en R+2 se compose de 25 logements, 10 logements de type 2, 15 logements de type 3. Chaque logement dispose d'un espace extérieur, terrasse ou balcon. Au rez-de-chaussée, un espace de convivialité permet de recevoir les résidents pour certaines activités de groupe. Les espaces peuvent s'ouvrir au quartier (halte-garderie, centre social..).

Le choix des matériaux vise la cohérence avec les choix environnementaux et atteint le label bio sourcé niveau 1.

V – Gestion du stationnement, de la circulation et de l'environnement

Gestion du stationnement et circulation rue André Godin et rue Gustave Eiffel

Le schéma de l'offre de stationnement est totalement revu à l'échelle du quartier notamment sur le secteur de l'ancienne emprise de la résidence Ile-de-France à la suite de la démolition et donc de la suppression de 198 logements.

La future résidence intergénérationnelle dispose d'une entrée privative située rue André Godin qui donne accès à 25 places de stationnement, dont 3 sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Un garage à vélos est également aménagé à l'intérieur du parking, au sein de l'enceinte clôturée et résidentialisée.

Le schéma du réseau de voirie est entièrement repensé, l'objectif étant qu'il n'y ait plus de circulation motorisée en cœur d'ilôt du secteur central, uniquement des circulations piétonnes et douces.

Des poches de stationnement sont créées pour l'école Laroche, le centre social, la halte-garderie et les habitants des différentes résidences du secteur central.

Le schéma de voirie est également revu afin d'intégrer les pistes cyclables à l'échelle du quartier.

Environnement paysager

Les plantations à l'intérieur de la résidence s'articule ainsi :

- Bouquet d'arbres conservés à l'angle de la parcelle ;
- Cheminement entre la résidence et le parking en pente douce ;
- Bacs potagers complètent l'espace de convivialité ;
- Haies arbustives assurent l'intimité entre les logements ;

Dans le cadre du projet, 5 arbres en bouquet sont valorisés, 1 arbre au niveau du futur parking doit être abattu. 5 arbres sont plantés.

Le parking est en dalle gazon permettant de diminuer l'impact visuel de cet aménagement.

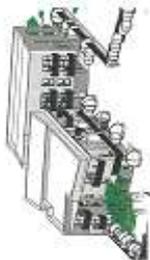
Sur l'intégralité du secteur, le choix a été fait de ne choisir et de n'utiliser que des matériaux qualitatifs performants pour tous les sols. Ainsi le choix des matériaux s'est fait selon les principes suivants :

- Enjeux environnementaux (albedo/désimperméabilisation des sols) ;
- Confort pour les piétons/PMR et toutes les autres mobilités douces ;
- Lisibilité des continuités et des priorités ;
- Une écriture de l'espace public plus qualitative.

VI - Plan de situation



FACADE OUEST



FACADE OUEST

FACADE EST



FACADE EST

VIII – Photos

Rue Gustave Eiffel



Stationnements restant rue Gustave Eiffel



Vue Espace vert rue André Godin



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A L'ANGLE DES
RUES ANDRÉ GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
A SAINT-QUENTIN**



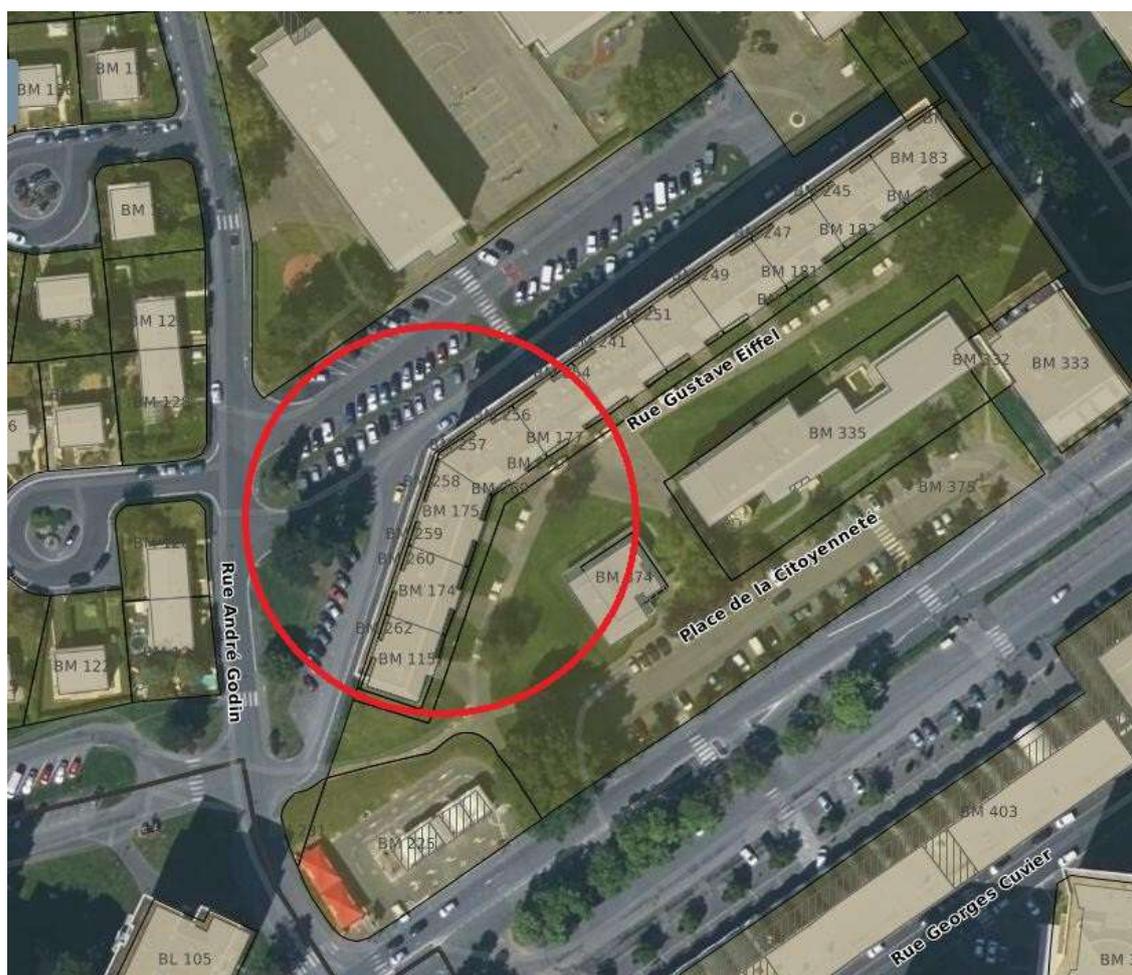
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Notice explicative

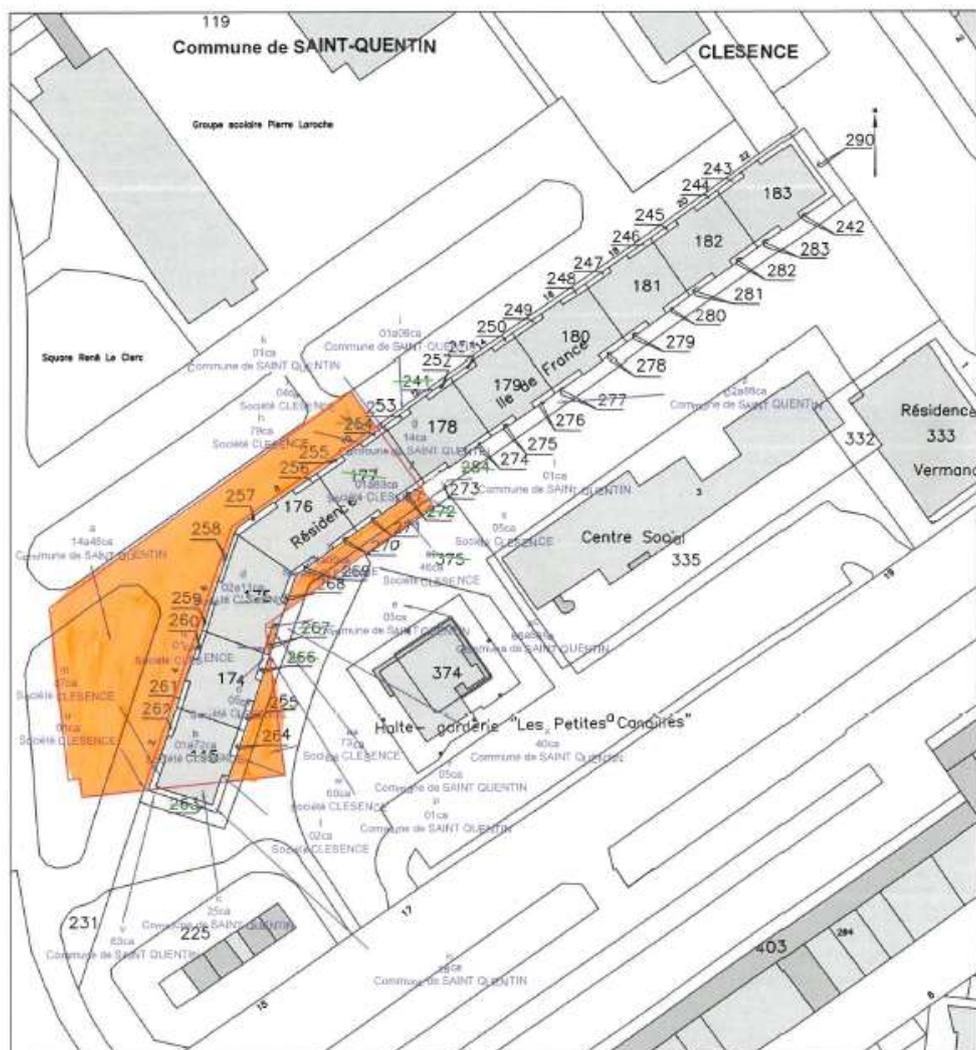
I. Objet de l'enquête

La présente enquête a pour objet le déclassement d'une partie du domaine public de Saint-Quentin, à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100), à usage de voirie et d'espace vert.

Plan de situation



Plan du déclassement envisagé



II. Choix de la procédure juridique

Dans ce présent dossier, la Commune de Saint-Quentin soumet à enquête publique le déclassement d'une emprise foncière située à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, appartenant au domaine public, correspondant à de la voirie et à un terre-plein en espace vert.

Ce déclassement permet la réalisation d'un projet de construction de 25 logements intergénérationnels et d'un espace de convivialité, le projet s'inscrivant dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la Commune de le gérer avec plus de souplesse, et notamment de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil Municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations publiques avec l'Administration « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du lancement de la procédure de déclassement d'une partie du domaine public située à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin.

III - Déroulement de l'enquête

Le projet de déclassement des emprises foncières situées à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel, en vue d'une cession à CLESENCE, est soumis à enquête publique du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025.

Le dossier d'enquête publique est déposé à la Mairie de Saint-Quentin, Place de l'Hôtel de Ville, durant cette période aux heures d'ouverture de la Mairie, afin que le public puisse le consulter et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Au cours de cette période, le dossier est consultable sur le site internet de la Commune de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

Le public peut adresser ses observations au Commissaire-enquêteur par correspondance au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Quentin BP 345 Place de l'Hôtel de Ville, 02107 SAINT-QUENTIN CEDEX ;

Ou bien à l'adresse mail suivante : enquete.publique@saint-quentin.fr

Pour être recevables, ces observations par courrier doivent être reçues pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Pascal HIRSON a été désigné commissaire-enquêteur et assure durant le temps de l'enquête les permanences suivantes :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration du délai d'enquête, Monsieur le Commissaire-enquêteur constate sur le registre la clôture de l'enquête. Il transmet, dans un délai d'un mois, le dossier à la Mairie de Saint-Quentin accompagné de son rapport et conclusions motivées précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été affiché 15 jours avant l'enquête publique à la Mairie. Quatre panneaux sont mis en place à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel depuis le jeudi 14 août 2025.

De plus, l'avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié dans deux journaux locaux (Aisne Nouvelle et l'Union) quinze jours minimums avant le début de l'enquête, et l'est ensuite dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal doit décider de la suite à donner au projet de déclassement des emprises foncières. Sa délibération est motivée si elle passe outre les observations présentées ou les conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique peut être demandée auprès de l'accueil de la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique au service des Affaires Immobilières 58 bd Victor Hugo (siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois) aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

IV - Historique et Enjeux du projet

Le quartier Europe a été construit dans les années 1960-1970. Il compte environ 6 380 habitants. Situé en limite d'urbanisation à l'extrême Nord-Est de la Commune de Saint-Quentin, il communique peu avec le reste de la ville sauf par son entrée ouest qui le connecte à la route principale d'accès au centre-ville. Il bénéficie d'une certaine diversité de fonctions : équipements notamment sportifs, maison de santé, centre commercial, écoles, d'une centralité, et d'une certaine qualité paysagère.

L'emprise concernée par l'enquête publique permet le renouvellement de l'offre en logements pour le quartier, par un programme de construction de 25 logements en résidence intergénérationnelle par le bailleur Clesence.

L'enjeu global du secteur est le renforcement de la centralité, par la recomposition de l'espace central avec plusieurs opérations :

- La démolition de la résidence Ile de France, composée de 198 logements ;
- La création de cheminements plus aisés et plus sécurisés entre l'école Laroche et le centre commercial mais également à l'intérieur même de l'ilot central ;
- La création d'une place verte multifonctionnelle et d'une voie verte ;
- La création d'espaces dédiés et délimités pour les activités de plein air du centre social ;
- La création de logements adaptés pour les personnes âgées, avec jardins partagés ;
- L'extension du centre social municipal et la mise en place d'un espace dédié à ses activités de loisirs de plein air ;

C'est dans ce contexte qu'à la suite à la démolition par le bailleur Clesence de la Résidence Ile-de-France (198 logements), une partie de l'emprise est destinée à la construction d'une résidence intergénérationnelle. Le projet nécessite toutefois d'obtenir une partie de l'emprise publique.

Cette résidence en R+2 se compose de 25 logements, 10 logements de type 2, 15 logements de type 3. Chaque logement dispose d'un espace extérieur, terrasse ou balcon. Au rez-de-chaussée, un espace de convivialité permet de recevoir les résidents pour certaines activités de groupe. Les espaces peuvent s'ouvrir au quartier (halte-garderie, centre social..).

Le choix des matériaux vise la cohérence avec les choix environnementaux et atteint le label bio sourcé niveau 1.

V – Gestion du stationnement, de la circulation et de l'environnement

Gestion du stationnement et circulation rue André Godin et rue Gustave Eiffel

Le schéma de l'offre de stationnement est totalement revu à l'échelle du quartier notamment sur le secteur de l'ancienne emprise de la résidence Ile-de-France à la suite de la démolition et donc de la suppression de 198 logements.

La future résidence intergénérationnelle dispose d'une entrée privative située rue André Godin qui donne accès à 25 places de stationnement, dont 3 sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Un garage à vélos est également aménagé à l'intérieur du parking, au sein de l'enceinte clôturée et résidentialisée.

Le schéma du réseau de voirie est entièrement repensé, l'objectif étant qu'il n'y ait plus de circulation motorisée en cœur d'ilôt du secteur central, uniquement des circulations piétonnes et douces.

Des poches de stationnement sont créées pour l'école Laroche, le centre social, la halte-garderie et les habitants des différentes résidences du secteur central.

Le schéma de voirie est également revu afin d'intégrer les pistes cyclables à l'échelle du quartier.

Environnement paysager

Les plantations à l'intérieur de la résidence s'articule ainsi :

- Bouquet d'arbres conservés à l'angle de la parcelle ;
- Cheminement entre la résidence et le parking en pente douce ;
- Bacs potagers complètent l'espace de convivialité ;
- Haies arbustives assurent l'intimité entre les logements ;

Dans le cadre du projet, 5 arbres en bouquet sont valorisés, 1 arbre au niveau du futur parking doit être abattu. 5 arbres sont plantés.

Le parking est en dalle gazon permettant de diminuer l'impact visuel de cet aménagement.

Sur l'intégralité du secteur, le choix a été fait de ne choisir et de n'utiliser que des matériaux qualitatifs performants pour tous les sols. Ainsi le choix des matériaux s'est fait selon les principes suivants :

- Enjeux environnementaux (albedo/désimperméabilisation des sols) ;
- Confort pour les piétons/PMR et toutes les autres mobilités douces ;
- Lisibilité des continuités et des priorités ;
- Une écriture de l'espace public plus qualitative.

VI - Plan de situation



FACADE OUEST



FACADE OUEST

FACADE EST



FACADE EST

VIII – Photos

Rue Gustave Eiffel



Stationnements restant rue Gustave Eiffel



Vue Espace vert rue André Godin



**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A L'ANGLE DES
RUES ANDRÉ GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
A SAINT-QUENTIN**



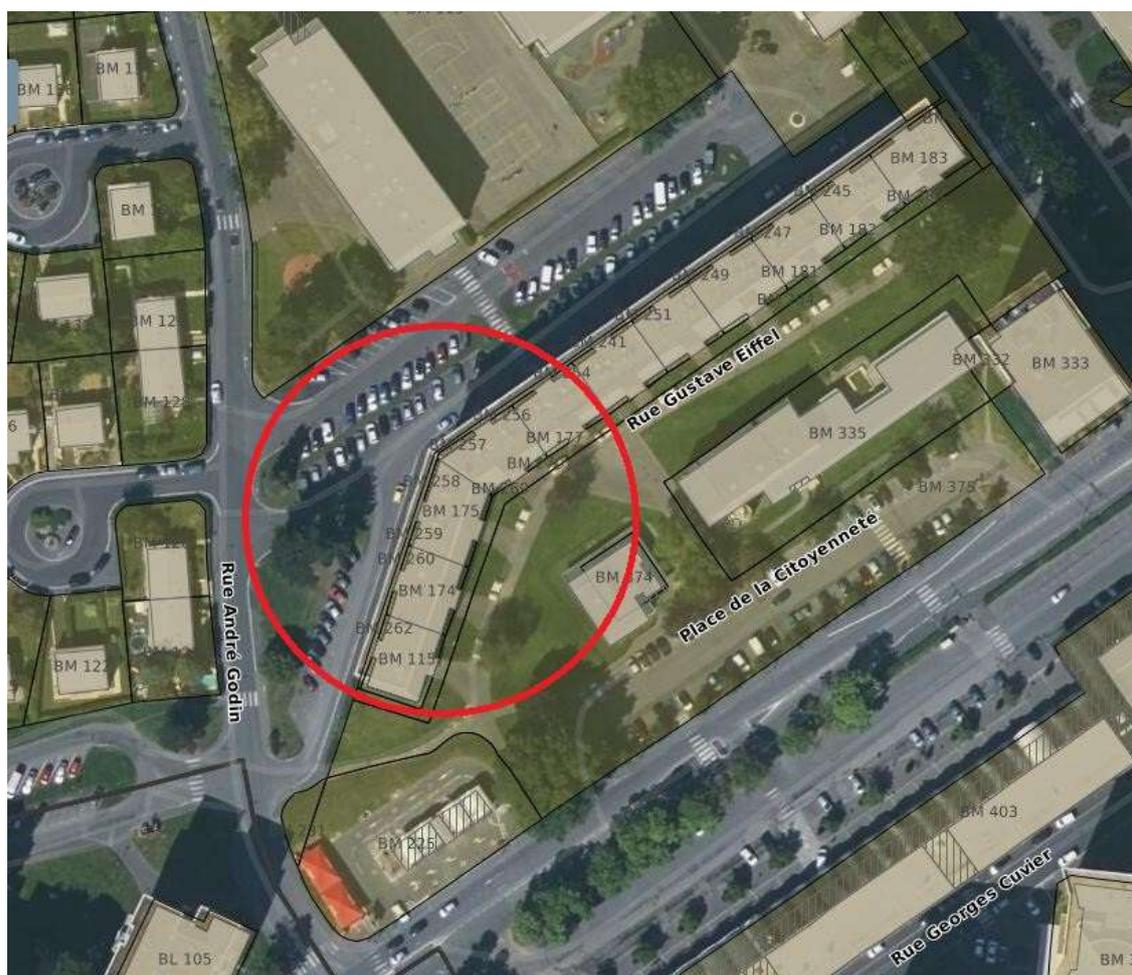
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Notice explicative

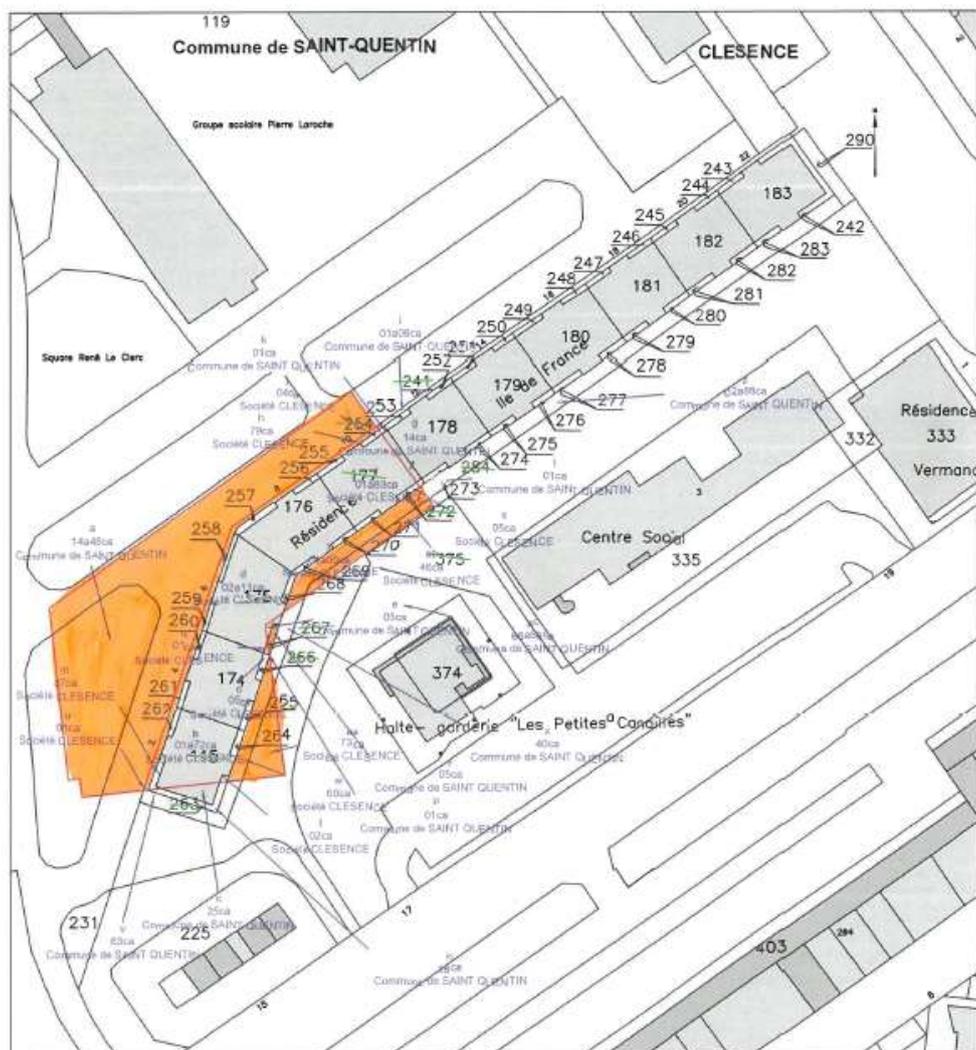
I. Objet de l'enquête

La présente enquête a pour objet le déclassement d'une partie du domaine public de Saint-Quentin, à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100), à usage de voirie et d'espace vert.

Plan de situation



Plan du déclassement envisagé



II. Choix de la procédure juridique

Dans ce présent dossier, la Commune de Saint-Quentin soumet à enquête publique le déclassement d'une emprise foncière située à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, appartenant au domaine public, correspondant à de la voirie et à un terre-plein en espace vert.

Ce déclassement permet la réalisation d'un projet de construction de 25 logements intergénérationnels et d'un espace de convivialité, le projet s'inscrivant dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la Commune de le gérer avec plus de souplesse, et notamment de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil Municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations publiques avec l'Administration « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision ».

Par délibération en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du lancement de la procédure de déclassement d'une partie du domaine public située à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin.

III - Déroulement de l'enquête

Le projet de déclassement des emprises foncières situées à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel, en vue d'une cession à CLESENCE, est soumis à enquête publique du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025.

Le dossier d'enquête publique est déposé à la Mairie de Saint-Quentin, Place de l'Hôtel de Ville, durant cette période aux heures d'ouverture de la Mairie, afin que le public puisse le consulter et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Au cours de cette période, le dossier est consultable sur le site internet de la Commune de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

Le public peut adresser ses observations au Commissaire-enquêteur par correspondance au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Saint-Quentin BP 345 Place de l'Hôtel de Ville, 02107 SAINT-QUENTIN CEDEX ;

Ou bien à l'adresse mail suivante : enquete.publique@saint-quentin.fr

Pour être recevables, ces observations par courrier doivent être reçues pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Pascal HIRSON a été désigné commissaire-enquêteur et assure durant le temps de l'enquête les permanences suivantes :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration du délai d'enquête, Monsieur le Commissaire-enquêteur constate sur le registre la clôture de l'enquête. Il transmet, dans un délai d'un mois, le dossier à la Mairie de Saint-Quentin accompagné de son rapport et conclusions motivées précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été affiché 15 jours avant l'enquête publique à la Mairie. Quatre panneaux sont mis en place à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel depuis le jeudi 14 août 2025.

De plus, l'avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié dans deux journaux locaux (Aisne Nouvelle et l'Union) quinze jours minimums avant le début de l'enquête, et l'est ensuite dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal doit décider de la suite à donner au projet de déclassement des emprises foncières. Sa délibération est motivée si elle passe outre les observations présentées ou les conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur.

Toute information relative au dossier soumis à enquête publique peut être demandée auprès de l'accueil de la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique au service des Affaires Immobilières 58 bd Victor Hugo (siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois) aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin : <http://www.saint-quentin.fr>

IV - Historique et Enjeux du projet

Le quartier Europe a été construit dans les années 1960-1970. Il compte environ 6 380 habitants. Situé en limite d'urbanisation à l'extrême Nord-Est de la Commune de Saint-Quentin, il communique peu avec le reste de la ville sauf par son entrée ouest qui le connecte à la route principale d'accès au centre-ville. Il bénéficie d'une certaine diversité de fonctions : équipements notamment sportifs, maison de santé, centre commercial, écoles, d'une centralité, et d'une certaine qualité paysagère.

L'emprise concernée par l'enquête publique permet le renouvellement de l'offre en logements pour le quartier, par un programme de construction de 25 logements en résidence intergénérationnelle par le bailleur Clesence.

L'enjeu global du secteur est le renforcement de la centralité, par la recomposition de l'espace central avec plusieurs opérations :

- La démolition de la résidence Ile de France, composée de 198 logements ;
- La création de cheminements plus aisés et plus sécurisés entre l'école Laroche et le centre commercial mais également à l'intérieur même de l'ilot central ;
- La création d'une place verte multifonctionnelle et d'une voie verte ;
- La création d'espaces dédiés et délimités pour les activités de plein air du centre social ;
- La création de logements adaptés pour les personnes âgées, avec jardins partagés ;
- L'extension du centre social municipal et la mise en place d'un espace dédié à ses activités de loisirs de plein air ;

C'est dans ce contexte qu'à la suite à la démolition par le bailleur Clesence de la Résidence Ile-de-France (198 logements), une partie de l'emprise est destinée à la construction d'une résidence intergénérationnelle. Le projet nécessite toutefois d'obtenir une partie de l'emprise publique.

Cette résidence en R+2 se compose de 25 logements, 10 logements de type 2, 15 logements de type 3. Chaque logement dispose d'un espace extérieur, terrasse ou balcon. Au rez-de-chaussée, un espace de convivialité permet de recevoir les résidents pour certaines activités de groupe. Les espaces peuvent s'ouvrir au quartier (halte-garderie, centre social..).

Le choix des matériaux vise la cohérence avec les choix environnementaux et atteint le label bio sourcé niveau 1.

V – Gestion du stationnement, de la circulation et de l'environnement

Gestion du stationnement et circulation rue André Godin et rue Gustave Eiffel

Le schéma de l'offre de stationnement est totalement revu à l'échelle du quartier notamment sur le secteur de l'ancienne emprise de la résidence Ile-de-France à la suite de la démolition et donc de la suppression de 198 logements.

La future résidence intergénérationnelle dispose d'une entrée privative située rue André Godin qui donne accès à 25 places de stationnement, dont 3 sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). Un garage à vélos est également aménagé à l'intérieur du parking, au sein de l'enceinte clôturée et résidentialisée.

Le schéma du réseau de voirie est entièrement repensé, l'objectif étant qu'il n'y ait plus de circulation motorisée en cœur d'ilôt du secteur central, uniquement des circulations piétonnes et douces.

Des poches de stationnement sont créées pour l'école Laroche, le centre social, la halte-garderie et les habitants des différentes résidences du secteur central.

Le schéma de voirie est également revu afin d'intégrer les pistes cyclables à l'échelle du quartier.

Environnement paysager

Les plantations à l'intérieur de la résidence s'articule ainsi :

- Bouquet d'arbres conservés à l'angle de la parcelle ;
- Cheminement entre la résidence et le parking en pente douce ;
- Bacs potagers complètent l'espace de convivialité ;
- Haies arbustives assurent l'intimité entre les logements ;

Dans le cadre du projet, 5 arbres en bouquet sont valorisés, 1 arbre au niveau du futur parking doit être abattu. 5 arbres sont plantés.

Le parking est en dalle gazon permettant de diminuer l'impact visuel de cet aménagement.

Sur l'intégralité du secteur, le choix a été fait de ne choisir et de n'utiliser que des matériaux qualitatifs performants pour tous les sols. Ainsi le choix des matériaux s'est fait selon les principes suivants :

- Enjeux environnementaux (albedo/désimperméabilisation des sols) ;
- Confort pour les piétons/PMR et toutes les autres mobilités douces ;
- Lisibilité des continuités et des priorités ;
- Une écriture de l'espace public plus qualitative.

VI - Plan de situation



FACADE OUEST



FACADE OUEST

FACADE EST



FACADE EST

VIII – Photos

Rue Gustave Eiffel



Stationnements restant rue Gustave Eiffel



Vue Espace vert rue André Godin

